



FFvolley

# **COMMISSION FEDERALE VOLLEY SOURD PROCES-VERBAL N°1 du 04/12/2025**

SAISON 2025/2026

## Présents :

Simon OIEL  
Chrystel BERNOU  
Antoine PEROCHEAU  
Emma PIQUARD MELERO

## Invité :

Quentin DOLO

### Absents :

Bérénice PROUHEZE  
Fabien NGUYEN

## **ORDRE DU JOUR**

- Membres de la CFSourd
  - Attribution des grands événements
  - Coupe de France Inclusive
  - Divers

## **1) Membres de la CFSourd**

Anouchka ARROYO et Sandra RECOLLON démissionnent et quittent leur statut de membre de la commission. Leurs démissions seront effectives le 13 décembre 2025 lors du prochain CA de la fédération. À la suite de ces annonces, la commission décide de lancer un appel aux clubs volley sourd qui sera envoyé prochainement par mail pour trouver des nouveaux membres. Deux secteurs sont ciblés : le secrétariat et la communication.

## **2) Attribution des grands événements**

Pour la saison prochaine, le terme « cahier des charges » sera remplacé par « dossier de candidature ». La commission devrait également pour la saison prochaine anticiper avec des dates limites (dépôt dossiers candidature, engagements compétitions,...) moins proches des jours de compétitions.

### Coupe de France Inclusive

A la suite de l'appel à candidature d'accueil de la Coupe de France Inclusive, après délibération (et seul candidat) la CFSourd attribution l'organisation de cette compétition au **CLUB SPORTIF DE DECINES**.

### Coupe de France 6x6 Volley Sourd

A la suite de l'appel à candidature d'accueil de la Coupe de France 6x6, après délibération la CFSourd attribution l'organisation de cette compétition au club de l'**UNION SPORT RAINNEVILLE**.

### Phase finale du championnat régulier

A la suite de l'appel à candidature d'accueil de la phase finale du championnat régulier, la commission a constaté que les dossiers de candidatures n'ont pas été rendus dans les délais impartis, bien que plusieurs clubs aient manifesté leur intérêt d'accueillir cette phase finale. Après délibération, la CFSourd décide de repousser la date limite des dépôts de dossier de candidature jusqu'à la date 12/12/2025.

### Coupes de France Beach Volley Sourd

A la suite de l'appel à candidature d'accueil des Coupes de France Beach Volley Sourd, la commission a constaté que les dossiers de candidatures n'ont pas été rendus dans les délais impartis. Après délibération, la CFSourd décide de repousser la date limite des dépôts de dossier de candidature jusqu'à la date 12/12/2025.

## **3) Coupe de France Inclusive**

A la suite de retours de clubs, la CFSourd constate que cette compétition rencontre plusieurs difficultés :

- L'intégration des entendants dans le volley sourd,
- La situation financière des clubs, qui rend le déplacement couteux,
- Le partenariat écrit dans le RPE, qui freine les engagements.

La commission constate que les clubs ont réagi tardivement aux questions relatives à la compétition. Une vidéo signée a été envoyée aux clubs pour expliquer le concept ainsi et l'intérêt et l'objectif de cette organisation.

## **4) Divers**

La CFSourd souhaite alerter les clubs du réel danger de la disparition de la discipline :

- Le volley sourd survit grâce à ses championnats, même si le championnat masculin est en grand danger,

- Baisse du nombre de licenciés alors qu'il faudra le faire augmenter,
- Manque de communication de la part de la commission,
- Faire intégrer des nouveaux membres au sein de la commission (personnes sourdes comme entendantes).

Une réunion est primordiale à organiser auprès des clubs pour échanger, faire prendre conscience de l'évolution, et d'expliquer la feuille de route rédigée par la commission sur l'olympiade 2024-2028 (et réorienter des axes en fonction des retours clubs), son plan de développement pour faire progresser la discipline notamment à travers la Coupe de France Inclusive. La date du 15/12/2025 est arrêtée pour l'organisation de cette réunion.

Fabien a mis en avant en amont de la réunion de la commission le fait de connaître le plan d'action de la commission pour suivre la feuille de route rédigée pour l'olympiade 2024-2028 afin d'être raccord avec les objectifs établis, tout comme sur les idées écrites afin d'éviter d'être en déviance idéologique. La commission est bien consciente de cela et estime que la réunion organisée auprès des clubs permettra d'avoir une réponse à ses interrogations et de bien identifier un plan d'actions par la suite.

L'utilisation de signaux lumineux pour l'arbitrage a été testée sur une journée de championnat par le club de l'Olympic Sport des Sourds de Villeurbanne/Club Sportif de Décines. Des retours ont été demandé sur le ressenti aux clubs présents à la suite de cette utilisation, pas de réponses à ce jour. La commission conseille au club de l'Olympic Sport des Sourds de Villeurbanne/Club Sportif de Décines de relancer les clubs concernés afin d'avoir un retour car cette utilisation de signaux lumineux pour l'arbitrage est considérée comme très intéressante avec potentiellement une idée de la répandre même si elle est consciente que la mise en place et l'obtention de ce matériel n'est pas si facile pour les clubs.

**L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.**

Simon OLIEL  
**Président de Séance**



Quentin DOLO  
**Secrétaire de Séance**

